AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

EDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Bulletin n° 48 de Septembre 1964 1964-24

LUTTE CONTRE LES PARASITES D'AUTOMNE DU COLZA

Si le Colza est une plante sujette aux attaques de nombreux ravageurs à la sortie de l'hiver et au cours du printemps, elle est également menacée dès le semis de la graine puis durant son jeune âge, par divers ennemis. Ceux-ci, très petits pour la plupart et procédant insidieusement, se remarquent parfois difficilement. Aussi, si l'on y prend garde, leur présence n'est constatée que lorsque une partie déjà appréciable de la culture est détruite, c'est à dire généralement trop tard pour intervenir.

Parmi ces ennemis on peut citer :

- des champignons microscopiques, appartenant à divers genres tels que : Pythium, Phoma, Alternaria, capables de provoquer en particulier, soit séparément, soit concurremment, ce qu'il est convenu d'appeler la fonte des semis, accident bien connu en maraîchage.
- des insectes coléoptères : petite et grosse altises, un hyménoptère, la tenthrède de la rave.
- enfin les limaces.

Contre certains de ces parasites, le traitement des semences constitue un excellent procédé de lutte préventive qui évitera bien des surprises; pour les autres on devra intervenir par des applications particulières effectuées dès les premiers dégâts observés.

Traitement des semences :

Il s'agit là d'une précaution élémentaire indispensable. Ce traitement a pour but de protéger les colza au moment de la germination et durant les premières semaines de développement de la plantule :

- a) contre les champignons de la fonte des semis qui peuvent se propager par la graine ou se conserver dans le sol.
- b) contre les altises qui mordent les cotylédons, la tigelle et les premières feuilles.

Il s'agit donc de prévenir à la fois les dégâts dûs à des champignons et ceux résultant d'attaques d'insectes déprédateurs, d'où la nécessité d'utiliser conjointement pour le traitement des semences, un produit fongicide (contre les champignons)

../...

DLP 17-9-64 340019

P40

et un insecticide (contre les altises).

Or, certains organismes stockeurs chargés de la commercialisation des semences sélectionnées, livrent des semences "traitées".

Nous attirons l'attention des agriculteurs sur le fait que le traitement dont il s'agit est, dans la plupart des cas, un traitement uniquement fongicide. Il leur est facile, d'ailleurs, de le vérifier puisque l'étiquette d'origine, jointe au sac, porte le nom du produit utilisé.

Ce traitement fongicide doit donc, nécessairement, être complété par un traitement insecticide.

Les produits recommandés sont les suivants :

- contre les champignons : Le Thirame (ou T M T D), les organo-mercuriques et l'oxyquinoleate de cuivre.

- contre les altises : Le Lindane.

En ce qui concerne cet insecticide les poudres utilisées auront une teneur d'au moins 75 % de matière active.

Pour obtenir une bonne efficacité contre les petites et les grosses altises il est nécessaire d'employer le Lindane à raison de 30 à 40 grammes de matière active par kilogramme de graines.

Afin que cette importante quantité de poudre soit retenue par les semences, il est conseillé de les enrober, auparavant, avec de l'huile de table ou de lin, à raison de 2 cc environ par Kg. Des agriculteurs utilisent dans le même but du lait (1/4 de litre de lait pour 25 Kgs de graines. Poudrer d'abord et ajouter le lait en mélangeant). Certaines spécialités commerciales sont utilisées avec de l'eau.

- Notons qu'on trouve dans le commerce des spécialités contenant une haute teneur de Lindane (75 %) et un fongicide.

En ce qui concerne les altises, la protection ainsi obtenue est de l'ordre de 15 jours à trois semaines. Après ce délai il devient indispensable de surveiller la culture de façon à repérer les réinfestations toujours possibles et d'appliquer alors sans attendre un traitement de surface avec l'un des insecticides indiqués dans l'Edition spéciale publiée par la Station au début de l'année.

- d) Tenthrède de la rave :Ce déprédateur, qui apparait sporadiquement, doit également être surveillé. Il s'agit d'un hyménoptère dont les larves ressemblent à des chenilles gris-noirâtre de 15 à 18 mm de long. Ces larves broutent, parfois, les feuilles de colza à l'automne. Les attaques sont rapides et brutales.

Des poudrages à base de parathion (300 gr M.A./ha) de Lindane (400 grs. de M.A./ha) ou de Rotenone (200 grs M.A./ha) donnent de bons résultats s'ils sont appliqués dès l'apparition des larves.

- e) Les limaces : Les jeunes limaces issues des pontes d'automne peuvent se montrer très nuisibles, surtout lorsque le temps est doux et humide.

Dans le cas d'envahissement des cultures, épandre les appâts habituels à base de Métaldéhyde.

- AVERTISSEMENT -

/ARBRES FRUITIERS/

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER : (Protection des fruits à pépins)

Le temps demeure très favorable à l'activité de ce ravageur dont les attaques vont se concentrer maintenant à peu près uniquement sur les fruits à pépins : poires, pommes et coings.

Il est donc conseillé d'appliquer, en particulier dans les vergers situés à proximité de pêchers, un nouveau traitement soigné à mettre en place dès les premiers jours de la semaine à venir. Employer l'une des matières actives indiquées dans l'Edition spéciale et bien respecter les doses prescrites.

- INFORMATIONS -

Cératite ou mouche méditerranéenne des fruits :

Le nombre des mouches en circulation est, en ce moment, particulièrement élevé en divers lieux des environs de TOULOUSE et il en est probablement de même en de nombreux autres secteurs de la Circonscription, notamment près des agglomérations.

Des attaques, qui pourront être localement très importantes, sont donc à craindre sur les fruits à pépins demeurant encore au verger.

En conséquence, il serait prudent d'effectuer sans tarder un traitement général avec l'un des produits suivants :

PRODUITS	DOSES PAR HL D'EAU	LIMITES D'EMPLOI
D.D.T.	250 grs de matière active	15 jours avant la récolte
D.D.D.	175 " " "	7 " " "
Méthoxychlore	250 " " "	7 " " "
Malathion	100 " " "	7 " " "
Trichlorfon	100 " " "	7 " " "
Dimethoate	30 " " "	7 " " "
Fenthion	100 " " "	7 " " "

/REMARQUE IMPORTANTE/ Respecter scrupuleusement la législation concernant les limites d'emploi des produits insecticides.

TOULOUSE, le 11 SEPTEMBRE 1964

les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles

J. BESSON - E. JOLY

l'Inspecteur de la Protection des Végétaux

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Midi
le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 41